



ADEFIM Midi-Pyrénées
Association de Développement des Formations des Industries de la Métallurgie

DEMANDE DE DÉLÉGATION DE PAIEMENT *

Contrat de professionnalisation

Le financement de l'OPCAIM est conditionné au respect des obligations légales, réglementaires et conventionnelles applicables aux contrats de professionnalisation. Sur demande de l'ADEFIM Midi-Pyrénées, par délégation de l'OPCAIM, l'organisme de formation et l'entreprise s'engagent à mettre à disposition tous les éléments permettant le contrôle de la réalité de la formation.

Les conditions générales de gestion du paiement direct à l'organisme de formation sont mentionnées au 4.1 des décisions de l'OPCAIM 2015 et consultables sur notre site <http://www.edefim-uimp.com>.

Je soussigné(e), _____

Entreprise : _____

Agissant en qualité de : _____

Demande à l'OPCAIM de procéder au règlement direct de la formation dispensée par :

L'organisme de formation : _____

Enregistré sous le numéro d'activité : _____

Dans le cadre du contrat de professionnalisation de

Nom et prénom du salarié : _____

Fait à _____

Le _____

Signature et cachet de l'entreprise

**Ce document est à joindre à l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution d'un dossier « contrat de professionnalisation ».*